



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33366

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public. Ce secteur d'enseignement n'a pas bénéficié, pendant de nombreuses années, de créations d'emplois à hauteur de l'évolution des effectifs scolarisés, comme l'ont démontré les difficultés qui sont apparues à la rentrée 1998 dans de nombreux établissements. Différents rapports indiquent qu'il serait nécessaire de créer plus de 2 000 emplois pour rattraper les retards accumulés et résorber certaines situations de précarité qui affectent tant les personnels enseignants que les personnels ATOSS. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour remédier à cette situation et faire en sorte que la rentrée 1999 des établissements d'enseignement agricole publics puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33366

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 1999, page 4479

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 419